



Assemblée Générale du lundi 5 juillet 2021 à 18h Rapport financier pour l'exercice 2020

Le budget 2020 est de 222 971 € (contre 259 711 € en 2019) et présente un excédent de 4036€

Ce résultat positif s'explique notamment par une baisse de l'activité liée à la pandémie de covid-19 qui a engendré moins de dépenses.

Nous devons rester prudents et consolider nos partenariats pour aborder l'avenir sereinement.

A noter :

- Fin du financement sur le projet Jeunes en TTTrans au 31/12/2020
- Fin du financement sur le projet Mutualisation de l'emploi associatif au 31/12/2020 → Fonds LEADER + CRESS et Région Bretagne via un portage de l'Espace Associatif Quimper-Cornouaille

Zoom sur les produits :

Des ventes de prestations en baisse

Elles s'élèvent à 26 766 € en 2020 (contre 48 077 € en 2019 soit une baisse de - 21 311 €)

Cette baisse est due notamment à :

- la baisse de la location de matériel liée à l'annulation des événements associatifs,
- la baisse des inscriptions sur les formations (bénévoles, volontaires en service civique, salarié.es..)

L'accompagnement Impact Emploi, le service de réalisation d'accompagnement des associations employeurs (réalisation de bulletins de paie et autres démarches) reste stable 10 200€ en 2020 (contre 10 470 € en 2019).

Les locations sont en augmentation avec l'arrivée de Goupil ERE dans les locaux du 2d.

Des subventions en baisse

Elles s'élèvent à 170 314 € en 2020 (contre 186 109 € en 2019) soit une baisse de 15 794,43 €.

- Baisse des subventions de Morlaix communauté : en 2019 la subvention portait sur les travaux d'aménagement du 2D et les projets liés à l'engagement des jeunes.
- Baisse de la subvention de la communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL) en 2019 subvention exceptionnel pour l'organisation d'un événement inter-associatif
- Baisse de la subvention du Conseil départemental du Finistère sur le centre de ressources
- Une subvention exceptionnelle du Conseil Régional de Bretagne perçue fin 2020 pour soutenir l'emploi associatif au sein des structures d'accompagnement

Les cotisations en baisse

Nous notons une baisse du nombre d'adhérents (180 en 2020 contre 189 en 2019) les cotisations sont donc moins élevées que l'année passée (4042€ en 2020 contre 5 133 € en 2019). Pour la première fois depuis la création de l'association indépendante RESAM en 2010, le nombre d'adhérents est en baisse.

Cette baisse est liée à la baisse des activités de service (formations, locations).

Les produits financiers restent stables : 346 € en 2020 contre 481 € en 2019.

- **Zoom sur les charges :**

Charges de personnel

Les principales charges du RESAM sont les charges de personnel. Considérant les mises à disposition de deux salariés (MJC et Espace Associatif) sur les 5 en activité, une partie de ces charges se retrouvent sous forme de facturation dans « autres achats et charges externes ».

L'augmentation des salaires et traitements est due à l'embauche en directe de Claire-Hélène au 1^{er} janvier 2020. De fait, nous notons une baisse répercutée sur « autres achats et charges externes » du à la fin de la mise à disposition par le Groupement d'employeurs associatif intersectoriel.

L'ensemble des charges liées au personnel (y compris les facturation de mise à disposition) représente donc 107 206 € contre 111 981 € en 2019.

Charges exceptionnelles

Étant donné que certains projets n'ont pu être entièrement réalisés en 2020, nous proposons d'affecter en fonds dédiés pour 2021 une partie des sommes prévues en 2020 pour le report de ces actions :

- CCPL : **7000€** reportés pour l'organisation de rassemblements des associations + formations
- Région : **15 000€** reportés : consolidation structuration vie associative : outil numérique + support Brest
- CAF : **7000€** pour ateliers et formations au 2d – Espace libre
- Culture pour Tous : **1300€** reportés
- FDVA 1 : **2500€** reportés pour 2 formations comptabilité, 1 formations PAO et 1 formation demande de subvention

Des investissements à prévoir :

- un ordinateur portable : **1400€**
- un appareil photo : **700€**
- Prestation site internet : **4000€**
- Prestation nouveau logo : **900€**

Ces provisions représentent un montant total de **39 800€**.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale :

- d'affecter le résultat de l'année 2020 (excédent 4 036 €) en report à nouveau,
- d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2020 et le bilan au 31 décembre 2020

La trésorière, Aurélie Lhuillery